



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL Assemblée communale du 23 mai 2022

Lieu : Maison de Ville, salle La Berra
Heure : 20h00
Présidence : M. Bertrand Gaillard
Secrétariat : Mme Elodie Repond

Présents : 38 (y compris le Conseil communal)
Auditeurs : 4
Excusé : 0

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Comptes de fonctionnement 2021**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. **Comptes d'investissements 2021**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
4. **Comptes 2021 du Foyer St-Joseph**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation

5. Présentation de décomptes d'investissements

- Réfection des baies vitrées de la Halle Sport & Culture
- Réfection de la route du Belvédère, étape 1
- Remplacement de la conduite d'eau potable secteur Serbache
- Nouvelle conduite d'eau chemin du Poyet derrière l'école
- Réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga
- Remplacement de la conduite d'eau potable tronçon Stoutz Villaret
- Réfection des endiguements du ruisseau du Biési
- Investigations de la décharge des Frandières
- Réfection de la toiture du chalet de La Combert

6. Réseau de santé et social de la Gruyère (RSSG) - Modification des statuts

- Présentation
- Approbation

7. Divers

Ouverture de la séance

M. Bertrand Gaillard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

M. Bertrand Gaillard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé une fois le procès-verbal approuvé définitivement. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'assemblée.

M. Bertrand Gaillard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 13 mai 2022, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

Nomination des scrutateurs

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

4 auditeurs sont présents à cette assemblée.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **M. Michel Waeber**
- **M. Gilbert Piller**

Point 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2021, vote à mains levées :

APPROBATION : 36
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 2

Point 2) Comptes de fonctionnement 2021

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **M. Claude Raemy**, conseiller communal responsable des finances.

Pour faciliter la compréhension de la lecture des comptes 2021, seules les têtes de chapitres seront présentées à l'écran et les particularités seront commentées par **M. Claude Raemy**.

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	628 929	185 747	815 010	208 800	753 540	88 422

Catégorie	Charges	Revenus
Assemblée communale, Conseil communal	La différence entre les charges et le budget s'explique par une augmentation des envois pour les élections et votations.	Il s'agit principalement des remboursements de tiers plus élevés.
Administration générale	La différence des charges entre les comptes et le budget s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution des frais liés au traitement du personnel et des charges sociales. • Des travaux d'archivage qui ont été reportés. 	-
Bâtiment de la Maison de Ville	La différence des charges entre les comptes et le budget s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution des frais liés au traitement du personnel. • Une diminution des frais d'entretien des machines, produits, électricité. 	La différence des charges entre les comptes et le budget s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution des locations de la salle. • Le prélèvement sur la réserve de la Maison de Ville qui n'a pas été effectué.

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE PUBLIC	128 855	131 442	216 645	191 370	189 221	152 721

Catégorie	Charges	Revenus
Protection juridique	Rien à signaler.	L'imputation interne est plus faible.
Police du feu	Les cotisations ont été adaptées.	La refacturation du spécialiste en protection incendie aux autres communes n'est pas adaptée à la convention.
Police du feu intercommunale	La différence des charges entre les comptes et le budget s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution des frais de téléphone et des frais de dédommagement. • Une diminution des achats. 	La refacturation du spécialiste en protection incendie aux autres communes n'est pas adaptée à la convention.
Militaire	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Protection civile	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Protection civile intercommunale	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Protection de la population	Il n'y a pas eu de dépense pour le dispositif sanitaire en cas d'urgence (charge liée).	Rien à signaler.
ORCOC	Rien à signaler. Conforme à 2020	Rien à signaler.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORM.	2 268 622	457 995	2 402 780	415 000	2 495 652	459 024

Catégorie	Charges	Revenus
Ecole enfantine	Conforme au budget.	Rien à signaler.
Cycle scolaire obligatoire	La différence s'explique par une augmentation des frais de bus scolaire.	En lien avec les points 210 à 219.
	On constate que le déficit structurel de l'AES est à nouveau très élevé bien que légèrement plus bas que le budget.	Rien à signaler.
Service de l'enseignement obligatoire	Rien à signaler.	La contribution pour les fournitures scolaires n'est plus valable depuis la fin 2020 (erreur dans le budget).
Cercle scolaire	Achat d'ordinateur pour les enseignants, augmentation des dédommagements, augmentation du nombre de photocopies.	Equilibrage des comptes.
Directrice des écoles	Achat de matériel supplémentaire dont un ordinateur.	Equilibrage des comptes.
Accueil extrascolaire	La différence s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des surveillances pour la pause de midi. • Une augmentation des frais de chauffage pour 2021 et une partie de 2020. 	Equilibrage des comptes.
Ecoles spécialisées	L'augmentation est due à l'achat de mobilier pour la logopédiste.	Rien à signaler.
Formation professionnelle	Augmentation des demandes d'indemnité de fin d'étude.	Rien à signaler.

Administration scolaire	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Bâtiment scolaire	Augmentation des frais de traitement du personnel de conciergerie et des frais de chauffage.	Rien à signaler.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	341 856	52 153	386 730	45 250	332 369	54 420

Catégorie	Charges	Revenus
Culture	La participation à Option Gruyère a été repoussée.	Rien à signaler.
Parc et jardin	Légèrement moins d'entretien sur les sentiers.	Rien à signaler.
Sports	Moins de dons à des sociétés sportives et pas de frais de réception.	En lien avec la halle.
Halle Sport & Culture	La différence entre le budget et les comptes est due à : <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution du traitement du personnel. • Une diminution des frais de marquage. • Une diminution des frais de fournitures et des produits de nettoyage. 	Le remboursement de tiers est plus élevé que prévu.
Autres loisirs	Participation au Passeport Vacances.	Rien à signaler.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	705 702	105 217	680 500	108 100	695 694	109 987

Catégorie	Charges	Revenus
Hôpitaux	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Homes médicalisés	La participation pour les établissements pour les personnes âgées est légèrement plus élevée.	Rien à signaler.
Soins ambulatoires	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Prophylaxie	Augmentation des frais de fournitures de désinfection qui n'étaient plus gratuites.	Rien à signaler.
Service médical des écoles	Rien à signaler.	Rien à signaler.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	1 369 823	491 558	1 493 212	554 040	1 430 000	518 508

Catégorie	Charges	Revenus
Protection de la jeunesse	Les subventions communales pour les crèches et mamans de jour sont moins élevées même par rapport à 2020.	Rien à signaler.
Handicapé / inadapté	On constate une augmentation des charges liées pour ce chapitre.	Rien à signaler.

Assistance	<p>La participation communale au Service des curatelles est plus faible que prévue.</p> <p>On constate également une augmentation des successions répudiées.</p>	Rien à signaler.
Service des curatelles	Les pertes sur débiteurs sont plus faibles que prévues.	Plus de facturation aux personnes concernées et par conséquent moins de charges pour les communes membres.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	592 351	143 346	661 100	121 900	738 908	139 417

Catégorie	Charges	Revenus
Route	<p>La différence s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat de nouveaux vêtements pour le personnel de l'édilité. • La publication d'une annonce pour un nouvel employé de l'édilité. • Les frais d'entretien et de déneigement plus élevés. 	Augmentation des imputations internes du personnel de l'édilité pour d'autres chapitres.
Places de stationnement	Mise en place de mesures pour le stationnement au bord du lac notamment l'engagement d'une agence de sécurité (phase test, projet d'uniformisation avec d'autres communes).	Encaissement des frais de parking.
Télécommunication	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Trafic régional	L'aide à la Société des Remontées mécaniques prévue en 2021 est reportée à 2022.	La différence s'explique par une nette diminution des ventes de cartes journalières CFF en raison du COVID.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECT. ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT	765 431	677 511	810 580	668 900	1 070 172	844 919

Catégorie	Charges	Revenus
Approvisionnement en eau	<p>La différence entre le budget et les comptes s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de l'entretien sur une installation. • Une augmentation des frais administratifs pour des servitudes. • Des frais de formation pour un nouvel employé. 	Equilibrage des comptes avec un prélèvement sur la réserve.
Protection des eaux	On constate une augmentation de la participation communale à la STEP.	Rien à signaler.
Ordures ménagères	<p>La différence est due à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des frais de ramassage. • Une augmentation des frais d'entretien de la déchetterie. • Une augmentation des frais de traitement du personnel. 	<p>La différence est due à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des frais de recyclage du verre (récolte du verre plus élevée). • Une augmentation du nombre de taxes de base encaissées.
Abattoir	La différence s'explique par un changement de l'installation électrique de la chambre froide suite à une défaillance.	Rien à signaler.
Cimetière	La différence s'explique par l'achat d'un stock de plaques de marbre à la suite de la cessation de la marbrerie.	On constate une augmentation des inhumations.

Correction des eaux et endiguement	<p>La différence s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution des frais d'entretien courant. • Des frais liés aux intempéries. 	Il s'agit des subventions reçues en lien avec les intempéries.
Protection de la nature	<p>La différence s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une erreur dans le budget. • Une diminution des imputations du personnel de l'édilité. 	Rien à signaler.
Aménagement du territoire	On constate une augmentation des permis de construire et donc une hausse des émoluments.	On constate une augmentation des émoluments relatifs aux permis de construire.

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE	4 236	47 355	71 230	20 000	62 887	40 306

Catégorie	Charges	Revenus
Agriculture	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Forêts	La différence s'explique par une diminution de l'entretien des chemins forestiers.	Rien à signaler.
Tourisme	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Vestiaires bord du lac	Taxe d'utilisation d'eau suite à la détection d'une fuite (problème pas totalement élucidé).	Rien à signaler.
Energie	Rien à signaler.	Les produits sont liés à la turbine.

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES ET IMPÔTS	810 958	5 204 162	689 220	5 516 060	874 230	6 523 014

Catégorie	Charges	Revenus
Impôts	On constate une augmentation des pertes sur débiteurs, de même que l'escompte d'impôt.	<p>La différence entre le budget et les comptes s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de l'impôt sur le revenu. • Une augmentation de l'impôt sur la fortune. • Une augmentation des prestations en capital. • Une augmentation de la contribution immobilière en raison de la facturation à certaines entreprises de l'impôt 2020 en 2021. • Une forte augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers. • Une augmentation de l'impôt sur les mutations (+ 20%).
Péréquation financière	Rien à signaler.	Conforme au budget.
Gérance fortune et dettes	Une erreur a été commise dans le budget sur le calcul des amortissements obligatoires d'où une augmentation.	Rien à signaler.
Abris bus et WC publics	On constate une diminution de l'imputation interne.	Rien à signaler.
Immeuble édilité	On constate une diminution de l'imputation interne.	Rien à signaler.

Domaine gite et parchet	<p>La différence s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des frais d'entretien du chemin d'accès au Foyer. • Un émolument administratif pour l'estimation de la valeur du Pelevuit. 	Rien à signaler.
Sciernes	Rien à signaler.	Rien à signaler.
Immeuble La Passade	On constate une baisse des frais liés à l'entretien de cet immeuble et un émolument pour l'estimation de la valeur.	Rien à signaler.
Immeuble Zible	Il n'y avait plus de jeton de présence pour le Zible B.	Rien à signaler.
Chalet de La Berra	Il s'agit d'une imputation interne du personnel de l'édilité pour des travaux effectués lors de la rénovation du Chalet.	Rien à signaler.
Autres postes	Rien à signaler.	Rien à signaler.

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAL	7 616 763	7 496 486	8 227 006	7 849 420	8 642 672	8 930 737
Excédent charges / produits fonctionnement		120 277		377 586	288 065	

En conclusion, les comptes de fonctionnement 2021 se bouclent avec un **excédent de revenus de CHF 288'065.-**.

Questions/remarques

L'Assemblée communal ne fait part d'aucune remarque concernant les comptes 2021.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

L'organe de révision, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, a vérifié les comptes annuels 2021 de la commune. Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Suite à notre analyse ainsi qu'au rapport de l'organe de révision, nous donnons un préavis favorable pour l'approbation des comptes de fonctionnement 2021.

La Commission financière

Approbation

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation des comptes de fonctionnement 2021, vote à mains levées :

APPROBATION : 29
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 2

Point 3) Comptes d'investissements 2021

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy, conseiller communal responsable des finances.

M. Claude Raemy présente les comptes d'investissements 2021 et donne des explications sur les principales différences entre les comptes et le budget.

		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	14 884	0	0	0	0	0
2	ENSEIGNEMENT ET FORM.	68 302	0	380 000	0	14 243	0
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	69 523	0	55 000	0	27 201	0
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	616 478	199 329	681 000	0	70 417	-41 958
7	PROTECT. ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT	613 731	489 579	880 000	261 000	1 074 338	404 291
8	ECONOMIE	34 959	0	0	0	0	0
9	FINANCES ET IMPÔTS	717 172	1 446 142	1 370 000	30 000	1 990 324	2 814 190
	TOTAL	2 135 049	2 135 049	3 366 000	291 000	3 176 523	3 176 523
	Excédent charges / produits fonctionnement		0		3 075 000		0

6 Transports et communications : le revenu négatif de CHF 41'958.- concerne un paiement en retard d'un propriétaire de la Route du Lèche dans le cadre de la reprise des infrastructures dont le compte était bouclé.

Les comptes d'investissements 2021 se bouclent avec un **équilibre des charges et des revenus**. Le total des investissements en 2021 s'élevait à CHF 2'786'790.- et les subventions reçues à CHF 389'732.-.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet des comptes d'investissement 2021.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

Tous les documents liés aux investissements ont été remis au réviseur, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Suite au rapport de l'organe de révision, nous donnons un préavis favorable pour l'approbation des comptes d'investissements 2021.

La Commission financière

Approbation

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation des comptes d'investissement 2021, vote à mains levées :

APPROBATION : 29
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 2

Point 4) Comptes 2021 du Foyer St-Joseph

Présentation des comptes

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy pour la présentation des comptes de fonctionnement 2021 du Foyer St-Joseph.

Soins et accompagnement	Prix de pension 2021 fr. 105.--		Prix de pension 2021 fr. 105.--	
	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3 115 871.80		3 012 561.55	44 313.15
Charges sociales soins	592 701.10		1 017 893.05	415 831.10
Charges reconnues			99 133.60	
Facturation soins LAMal		2 404 792.90		2 250 160.00
Facturation accompagnem.		1 303 780.00		1 251 895.50
Matériel LiMa	45 000.00	45 000.00	43 256.55	37 298.80
Correctifs			6 661.15	239 263.40
Sous total	3 753 572.90	3 753 572.90	4 179 505.90	4 238 761.95

Catégorie		Charges	Revenus	
0	Soins et accompagnement	Coûts des soins	Pour cette prestation, il est à noter qu'il y a un manque de personnel diplômé. Ce poste est en baisse par rapport au budget. Pour compenser ce manque, il a fallu engager plus de personnel assistant ainsi que des aides. Ceci est également en lien avec le degré de soins des personnes. L'augmentation des charges doit tenir compte des produits qui indiquent les différentes retenues réalisées.	Concerne les retenues AVS / AC / AF / LPP pour le personnel soignant.
		Facturation soins LAMAL	Rien à signaler.	Diminution des taxes de soins LAMAl. Diminution des soins facturés aux résidents. Diminution des soins facturés au SPS en lien avec une activité provisoire de court séjour en début d'année.
		Facturation accompagnement	Rien à signaler	Légèrement inférieur au budget mais supérieur aux comptes 2020.
		Matériel LIMA	Légèrement en dessous du budget.	Facturation selon la liste du matériel pris en charge. Les caisses maladie n'ont pas remboursé la totalité.

Immeubles Zible A et B	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	68 500.00		69 361.15	
Amortissements	210 000.00		210 000.00	
<i>Pour info : charges / locations (brutes)</i>	90 000.00	411 500.00	96'571.60	478'194,45
Charges / locations (nettes)			16 223.10	381 622.85
<i>Sous total</i>	<i>368 500.00</i>	<i>411 500.00</i>	<i>295 584.25</i>	<i>381 622.85</i>

Finances	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement	145 000.00		162 420.85	
Contrib des Communes	120 000.00	268 517.00	102 538.00	268 517.00
Attribution réserves/provis.	150 000.00		391 720.00	
<i>Sous total</i>	<i>415 000.00</i>	<i>268 517.00</i>	<i>656 678.85</i>	<i>268 517.00</i>

Catégorie		Charges	Revenus	
1	Immeubles du Zible A et B	Zible A	<p>Les charges d'exploitation sont légèrement plus élevées que le budget.</p> <p>Prise en charge d'une facture pour des dégâts des eaux datant de 2018.</p>	<p>Pour le budget, nous avons prévu une baisse des rentrées car l'octroi des subventions s'est terminé. En réalité, l'occupation pour l'année 2021 était de 95%.</p>
		Zible B	<p>Refacturation de prestations de cadastre par le foyer et participation au contrat de protection incendie avec le foyer.</p> <p>Les charges d'exploitation sont également un peu plus élevées que le budget.</p>	<p>Pour le budget, seules les locations sont prises en compte. D'autres prestations ont été ajoutées.</p>
2	Finances	Amortissement immeuble	<p>Les comptes sont plus élevés que le budget. Sont compris dans ce compte le parc à biches et le chariot de linges.</p>	<p>Rien à signaler.</p>
		Contribution des communes	<p>Prise en charge par le foyer de la contribution communale.</p>	<p>Conforme au budget.</p>

	Attribution / Prélèvement à la réserve	Les charges sont plus élevées que prévues en raison de la réalisation d'une réserve libre et d'une provision pour le remplacement du personnel retraité.	Rien à signaler.
--	--	--	------------------

Services hôteliers	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	791 000.00		795 977.70	748.30
Charges soc. exploitation	146 000.00		255 740.95	106 840.45
Frais de personnel	30 200.00		18 821.35	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		6 161.78	
Produits alimentaires	189 000.00		157 976.62	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	11 007.04	31 994.10
Autres charges ménagères	272 300.00		252 907.83	
Immeubles entretien	38 500.00		24 114.22	
Equipements entretien	23 000.00		33 857.95	
Achat d'équipements	30 000.00		16 530.03	
Eau, énergie	85 000.00		88 320.35	
Bureau et administration	43 500.00		31 400.96	
Autres charges d'expl	75 000.00	80 000.00	72 512.65	116 676.99
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 756 440.00
<i>Sous total</i>	<i>1 746 000.00</i>	<i>1 855 000.00</i>	<i>1 765 329.43</i>	<i>2 012 699.84</i>

Récapitulatif	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3 753 572.90	3 753 572.90	4 179 505.90	4 238 761.95
Zible A et B	368 500.00	411 500.00	295 584.25	381 622.85
Finances	415 000.00	268 517.00	656 678.85	268 517.00
Services hôteliers	1 746 000.00	1 855 000.00	1 765 329.43	2 012 699.84
Totaux	6 283 072.90	6 288 589.90	6 897 098.43	6 901 601.64
Résultat	5 517.00		4 503.21	

Catégorie		Charges	Revenus
3	Services hôteliers		
	Salaire exploitation	Conforme au budget.	Rien à signaler.
	Charge sociale exploitation	Augmentation due aux mesures transitoires et compensatoires, aux ponts AVS et une perte de salaires.	Concerne les retenues AVS / AC / AF / LPP pour le personnel d'exploitation.

	Frais de personnel	Moins de frais que prévus au budget.	Rien à signaler.
	Matériel médical	Rien à signaler.	Rien à signaler.
	Produits alimentaires	Légèrement inférieur que budgétisé et surtout pas d'achat de produits surgelés.	Rien à signaler.
	Cafétéria	Légèrement en dessous du budget mais plus élevé qu'en 2020.	Augmentation des repas.
	Autres charges ménagères	Prestation d'entreprise de nettoyage plus faible qu'au budget.	Rien à signaler.
	Immeuble entretien	Diminution des entretiens et des réparations.	
	Equipement entretien	Maintenance informatique en forte hausse en lien avec le nombre de postes. A revoir en 2022 pour limiter ces frais.	Rien à signaler.
	Achat d'équipement	Certains équipements n'ont pas été achetés en raison de l'évolution des besoins des résidents (lève-malade par exemple)	
	Eau et énergie	Augmentation au niveau des pellets.	Rien à signaler.
	Bureau et administration	Frais de logiciel plus faibles que prévus et diminution des frais de fournitures de bureau.	Rien à signaler.

	Autres charges / recettes	Rien à signaler.	Augmentation des repas en cafétéria (période d'ouverture de la cafétéria plus importante qu'en 2020) et augmentation des repas consommés par le personnel.
	Taxe d'hébergement	Rien à signaler.	Conforme au budget.

Les comptes se bouclent avec un **bénéfice de CHF 4'503.21.**

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **Mme Thao Vassard**, directrice du Foyer St-Joseph, pour la présentation des comptes d'investissements 2021 du Foyer St-Joseph.

Investissements 2021				
	Budget	Exploitation	Non terminés	Compte
<i>Selon budget 2021</i>				
Verticalisateur	7 000.00			5 421.10
Lève-malade	7 000.00			
Concept unités / (part non reconnue ci-dessous)	25 000.00			9 318.30
Braisière	25 000.00			18 914.50
DSI SIEMS + hardware	65 000.00			115 857.50
Moto-faucheuse - lame à neige - balayeuse	6 000.00			6 226.55
Serveur d'alarmes	10 000.00			8 528.75
En cours				
Sécurité groupe de secours	25 000.00		0.00	
Rénovation Zible A (déd subv 50'000.--)	800 000.00		30 953.45	
<i>Objets non reconnus par le RSSG amortissements directs 2021 = au bilan "investissements non reconnus"</i>				
Clôture biches (agrandissement du parc 2020)				7 207.00
Concept unités (ci-dessus) = chariots linge				10 213.85
Total	970 000.00	0.00	30 953.45	181 687.55

- Acquisition d'un verticalisateur.
- Le lève-malade n'a finalement pas été acheté. Ce dernier n'était plus nécessaire selon l'évolution des besoins des résidents.
- Le concept unités concerne les chariots de linge qui n'ont pas été pris en charge par le RSSG.
- L'investissement de la braisière est respecté.
- Le DSI SIEMS + hardware est le dossier de soins informatisés et le logiciel de gestion. Le dossier informatisé n'était finalement pas assez efficace et il a fallu acquérir un logiciel de gestion, d'où l'augmentation des coûts.
- La rénovation du Zible A n'est pas encore terminée.
- Les investissements non reconnus par le RSSG sont l'achat des chariots de linge et la clôture du parc à biches.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune remarque concernant les comptes 2021 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

L'organe de révision, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, a vérifié les comptes annuels 2021 du Foyer St-Joseph.

Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Comme le rapport de révision le recommande, nous préavisons favorablement l'approbation des comptes 2021 du Foyer par l'Assemblée communale.

La Commission financière

Approbation

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation des comptes 2021 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION : 31
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 0

Point 5) Présentation de décomptes d'investissements

Réfection des baies vitrées de la Halle Sport & Culture

Mme Isabelle Yerly présente ce décompte d'investissement et annonce que le dépassement de budget est dû au changement de trois verres supplémentaires à l'entrée ainsi la mise en vigueur de la norme CIGA.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Travaux de réfection	55'000.00	66'838.80	
Totaux	55'000.00	66'838.80	0.00

Solde à la charge de la commune

66'838.80

Réfection de la route du Belvédère, étape 1

Mme Isabelle Yerly présente ce décompte d'investissement et annonce que les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques et qu'il n'y a pas eu de mauvaise surprise.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Honoraires d'ingénieurs		23'059.75	
Curage des canalisations		8'008.45	
Travaux de génie-civil	180'000.00	150'000.00	
Totaux	180'000.00	181'068.20	0.00

Solde à la charge de la commune

181'068.20

Remplacement de la conduite d'eau potable secteur Serbache

M. Fabien Kolly présente ce décompte d'investissement.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Travaux de génie-civil		51'662.25	
Travaux d'installateur sanitaire		32'729.75	
Honoraires d'ingénieurs		22'622.40	
Travaux de géomètre	130'000.00	2'794.25	
Totaux	130'000.00	109'808.65	0.00

Solde à la charge de la commune

109'808.65

Nouvelle conduite d'eau chemin du Poyet derrière l'école

M. Fabien Kolly présente ce décompte d'investissement.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Travaux de génie-civil		23'486.15	
Travaux de détection		495.40	
Travaux d'installateur sanitaire		21'374.65	
Honoraires d'ingénieurs		10'785.10	
Travaux de géomètre	48'000.00	1'391.50	
Totaux	48'000.00	57'532.80	0.00

Solde à la charge de la commune

57'532.80

Réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga

M. Xavier Brodard présente ce décompte d'investissement dont les comptes sont meilleurs que budgétisés grâce notamment à des travaux moins compliqués que prévus. La ligne de câble n'a pas été nécessaire et le bois a pu être pris sur place. Dans ce compte, est également compris un surcoût d'environ CHF 60'000.- pour la réfection du ruisseau de Villaret, réalisée d'entente avec le Service des lacs et cours d'eau ainsi que le chemin du sentier du lac.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Construction des barrages		211'959.75	
Curage du ruisseau de la Guiga		2'720.05	
Curage du ruisseau de la Guiga et du Stoutz		8'362.50	
Participation ASLG			5'000.00
Subvention cantonale			78'425.10
Subvention fédérale	300'000.00		74'185.90
Totaux	300'000.00	223'042.30	157'611.00

Solde à la charge de la commune

65'431.30

Remplacement de la conduite d'eau potable tronçon Stoutz Villaret

M. Fabien Kolly présente ce décompte d'investissement. Le dépassement de budget s'explique par le montant des soumissions beaucoup plus bas et la décision de son prédécesseur de réaliser un tronçon supplémentaire. De plus, des intempéries sont survenues à la suite desquelles plusieurs fouilles se sont fermées et des travaux complémentaires ont dû être réalisés avant la réalisation de l'enrobage. Enfin, lors de l'exécution du forage dirigé sous la route, l'entreprise a malheureusement heurté un gros bloc de pierre, ce qui a perturbé et compliqué le déroulement des travaux.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Secteurs 1 et 2			
Travaux de génie-civil		161'452.59	
Travaux de génie-civil BH		23'842.00	
Travaux d'installateur sanitaire		144'875.85	
Honoraires d'ingénieurs		55'000.00	
Divers et imprévus		6'971.40	
Servitudes pertes de culture géomètre repérage conduites	360'000.00	7'779.89	
Secteurs 3			
Travaux de génie-civil		23'721.00	
Travaux de génie-civil BH		12'908.00	
Travaux d'installateur sanitaire		39'158.65	
Honoraires d'ingénieurs		8'500.00	
Servitudes pertes de culture géomètre repérage conduites	0.00	3'239.06	
Totaux	360'000.00	487'448.44	0.00

Solde à la charge de la commune

487'448.44

Réfection des endiguements du ruisseau du Biési

M. Xavier Brodard présente ce décompte d'investissement. Le dépassement de budget s'explique par la réalisation de travaux d'endiguements supplémentaires à la suite des intempéries de l'année passée dont le montant s'élève à CHF 126'029.98. Ces travaux concernent le tronçon depuis le stand de tir, en passant par la ciblerie jusqu'à la route cantonale. Ils ont été organisés d'entente avec le Service des lacs et cours d'eau.

Pour la partie supérieure, il s'agissait de travaux relativement compliqués. En effet, le câble a dû être déplacé à deux reprises et le bois n'a pas pu être pris sur place en raison du manque d'épicéa et de sapin. Ce dernier a donc dû être amené par transport de camion, d'où un coût plus élevé.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
2019	200'000.00		
2020	120'000.00		
Emoluments SFN pêche électrique		200.00	
Travaux d'endiguement		302'322.95	
Travaux de curage		12'751.75	
Subvention cantonale			112'220.60
Subvention fédérale			106'154.65
Travaux d'endiguement		126'029.98	
Subvention cantonale			46'631.10
Subvention fédérale			44'110.50
Totaux	320'000.00	441'304.68	309'116.85

Solde à la charge de la commune

132'187.83

Investigations de la décharge des Frandières

M. Bertrand Gaillard présente ce décompte d'investissement. Deux investigations ont été réalisées.

Durant la phase 1, une investigation historique et technique ont été établies.

Lors de la phase 2, les travaux suivants ont été exécutés :

- 4 sondages à la pelle mécanique
- 29 sondages à la tarière
- Pose d'un piézomètre
- A la suite du rapport, 4 sondages supplémentaires demandés par le Service de l'Environnement

Les analyses n'ayant rien démontré de grave, seule une surveillance des eaux par un bureau spécialisé a été effectuée pendant 2 années (phase 3).

Au regard des résultats obtenus, la décharge des Frandières a été classée comme site ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Investigations préalables		5'356.80	
Investigations phase 1		13'005.10	
Investigations phase 2		1'620.00	
Travaux forage		10'844.30	
Travaux de forage		7'857.90	
Investigation phase 3		8'616.00	
Investigation phase 3		4'308.00	
Subvention cantonale			18'070.00
Subvention fédérale	42'000.00		24'094.00
Totaux	42'000.00	51'608.10	42'164.00

Solde à la charge de la commune

9'444.10

Réfection de la toiture du chalet de La Combert

M. Xavier Brodard présente ce décompte d'investissement dont le budget a été respecté. Les tavillons de trois pans ont été refaits, le quatrième pan ayant déjà été rénové il y a 5-6 ans. Les travaux ont été exécutés par M. Benoît Drompt de Villarvolard qui se fournit avec du bois de la région.

Descriptions	Budget	Décompte	Subventions
Travaux de tavillonnage		68 656,05	
Subvention cantonale			13 505,00
Subvention fédérale	70 000,00		13 505,00
Totaux	70 000,00	68 656,05	27 010,00

Solde à la charge de la commune

41 646,05

Questions/remarques

M. Philippe Hayoz demande s'il y en a encore beaucoup de conduites d'eau à remplacer ? M. Fabien Kolly répond que les travaux d'adduction d'eau ont bien avancé, la majorité des conduites ayant été remplacées. Il reste encore quelques bouclages à réaliser. M. Philippe Hayoz demande si cela représente environ le 80% ? M. Fabien Kolly répond par l'affirmative.

M. Philippe Hayoz demande ce qu'il en est des ruisseaux ? M. Xavier Brodard répond que les ruisseaux sont surveillés de près. Lors d'intempéries, les travaux réalisés l'année précédente peuvent être détruits en quelques minutes. Il n'y a pas de projection mais la commune suit au maximum l'entretien des cours d'eau avec un montant de CHF 50'000.- au budget annuellement. Les ruisseaux sont tous bien entretenus mais les problèmes surviennent lors des intempéries. Il précise qu'un projet avait été mis à l'étude en 2018 concernant tout le secteur de la Serbache dont le montant est estimé entre 3 et 4 millions. Le gabarit du ruisseau est beaucoup trop petit, la carte des dangers a été réévaluée. L'ancienne ne prenait pas en compte les eaux provenant du Rohr et du

Pra Prévond. Les calculs démontrent que le bassin versant est autant énorme que le côté de la Berra. Ces futurs travaux sont conséquents et avec des habitations situées des deux côtés, les discussions avec les propriétaires sont parfois délicates. Enfin, le secteur du Zible (près du Foyer et de la boulangerie) est également pris en compte dans l'étude. Ces investissements importants vont être planifiés sur plusieurs années. **M. Bertrand Gaillard** précise qu'une séance d'information avec les propriétaires concernés a eu lieu l'année passée. Le dossier est en cours de finalisation pour transmission aux autorités compétentes afin de connaître notamment le taux de subventionnement cantonal et fédéral.

Point 6) Réseau de santé et social de la Gruyère (RSSG) – Modification des statuts

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), les statuts du RSSG nécessitent une mise à jour de leur teneur.

De plus, les dispositions de la loi précitée requièrent la rédaction d'un nouveau règlement, à savoir le Règlement des finances (RFin).

Outre les modifications apportées auxdits statuts, un « toilettage » de la forme a été effectué, plus particulièrement les titres. Les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont examiné les documents, puis préavisé favorablement les changements introduits dans les statuts ainsi que les dispositions libellées dans le RFin, dispositions basées sur le règlement-type publié par le SCom.

Les statuts complets étaient consultables sur le site internet www.la-roche.ch et au guichet du secrétariat communal.

La principale modification concerne l'article 33 :

Art. 33 let. a) al. 1 – Investissements

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégué-e-s ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 ». De 545, il a été porté à 601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à CHF 142'100'000. Ils-elles ont également confirmé le maintien du calendrier des constructions tel que validé en 2019.

A l'aune de ces décisions, le montant projeté des investissements cumulés avoisinera les CHF 140'000'000 en 2026. Raison pour laquelle, la limite d'endettement a été portée à hauteur de la somme précitée.

M. Claude Raemy ajoute qu'un article a été publié dans le journal La Gruyère du 21 mai 2022 sur l'évolution des projets. Un surcoût de 5% a été annoncé. Il y aura une rotation cet automne où la population gruérienne se prononcera dans les urnes séparément sur les quatre futurs EMS.

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard demande pour quelle raison on doit voter sur les 140 millions mentionnés dans l'article 33 des statuts alors qu'on sait que cela ne sera pas correct ? **M. Claude Raemy** répond que la modification des statuts a été approuvée par les délégués en octobre 2021. Les montants avaient été calculés selon des projections financières estimées par des bureaux. Cependant, avec l'évolution et l'avancement de certains projets et les premières soumissions reçues, il y a un surcoût en raison notamment de l'augmentation des prix des matériaux. **M. Bertrand Gaillard** précise que le système d'association demande que les communes se prononcent également. La votation populaire de septembre concernera l'investissement de chaque rénovation/construction. Certains établissements qui ne sont pas concernés par le projet « EMS Gruyère - Horizon 2030 » devront certainement subir des rénovations à l'avenir. A noter que la population âgée va doubler dans le canton d'ici 2040.

M. Gérard Mauron constate que le coût de 2 millions par lit supplémentaire est une somme extraordinaire. **M. Bertrand Gaillard** affirme que les coûts sont justifiés par l'équipement et les infrastructures nécessaires pour les soins et le respect des nouvelles normes en vigueur pour le bien-être des résidents. Par exemple, à l'époque, les homes étaient équipés de chambres communes et maintenant il s'agit de chambres individuelles.

Approbaton

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation de la modification des statuts du Réseau de Santé et Social de la Gruyère (RSSG), vote à mains levées :

APPROBATION : 34
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 4

Point 7) Divers

Secours Sud Fribourgeois

M. Bertrand Gaillard annonce que la modification des statuts de l'Association de Secours Sud Fribourgeois est à l'ordre du jour de nombreuses assemblées communales. A la suite de l'approbation par la population d'ECALIX, les Préfectures et l'ECAB ont proposé une organisation des corps de sapeurs-pompiers pour respecter les exigences légales. La solution retenue est la création d'un Bataillon du Sud, c'est-à-dire pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et de rattacher cette nouvelle entité à l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois qui se nommera « Secours Sud Fribourgeois ». Cette nouvelle organisation engendrera les modifications suivantes :

- Gestion générale, y compris des alarmes, et un commandement centralisé pour le Sud.
- Reprise de tout le matériel de pompier par le Bataillon.
- Regroupement des corps de sapeurs-pompiers de la rive droite.
- Une base de départ à La Roche.
- Discussion entre les communes pour définir si deux bases de départ sont maintenues durant une certaine période transitoire.
- Les taxes non pompier seront unifiées sur tout le sud et encaissées par le Bataillon.
- Les casernes devront être mises aux normes par les communes avec un subventionnement.
- Les communes de la rive droite ont accepté les statuts en assemblée des délégués. Toutefois, en l'absence de réponses à certaines questions, spécialement financières et organisationnelles (budget de CHF 54.-/habitant contre CHF 27.- avant), les communes de la rive droite ont décidé de repousser la présentation et l'approbation des statuts en décembre 2022, de manière à avoir des discussions avec l'ECAB et la Préfecture et de clarifier certains points.

Arrêt de bus

M. Bertrand Gaillard rappelle que l'assemblée communale avait demandé d'améliorer la situation du bus scolaire, notamment sa manœuvre sur la place de l'église et de la halle. Depuis trois ans, la commune est en discussion avec le Service de la Mobilité (SMo) qui a accepté de prendre le projet qui doit être adapté conformément à la Loi sur les handicapés. L'idée est de trouver un système qui permet d'unifier les lignes de bus Pont-la-Ville - La Berra et Fribourg - Bulle. Le projet avance lentement. Certaines conditions de la commune non négociables, par exemple les manœuvres sur la place de la halle, n'ont pas été prises en compte par le bureau mandaté. Le projet aurait dû être mis à l'enquête ce printemps mais au vu des différents problèmes rencontrés, le Conseil communal espère un aboutissement du projet pour l'automne.

Chalet de La Berra

A la suite des travaux de rénovation du Chalet de La Berra, la buvette s'est ouverte le 16 décembre 2021. Quelques travaux de finitions vont être réalisés durant ce printemps. **M. Bertrand Gaillard** annonce déjà que cet investissement se bouclera avec un dépassement de budget. La commune attend encore une réponse de l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) pour l'octroi d'une importante subvention de CHF 150'000.-. Avant 2022, la Loi sur le tourisme ne permettait pas aux communes de recevoir une subvention pour l'ouverture d'un restaurant. Cependant, à la suite de la mise en application au 1^{er} janvier 2022, la commune a négocié avec l'UFT et attend une réponse de sa part. Dans le cas où une réponse défavorable nous parviendrait, le décompte sera bouclé avec un dépassement de budget et des discussions devront avoir lieu avec le locataire pour renégocier le loyer. Il espère pouvoir présenter le décompte à la prochaine assemblée.

Projet d'agrandissement de l'école

A la suite du budget approuvé l'année dernière, les tarifications avec la commune de Pont-la-Ville et le planning des rénovations sont terminés. **M. Bertrand Gaillard** annonce que la commune rencontre quelques soucis à trouver un bureau pour la préparation de l'étude de mandataire. Tous les bureaux d'architectes sont surchargés. Le projet avance plus lentement que prévu. Depuis l'année prochaine, la rénovation de l'école de Pont-la-Ville engendrera l'installation de containers provisoires à Pont-la-Ville. Il est possible qu'avec les travaux d'agrandissement de l'école de La Roche, des containers soient budgétisés à la prochaine assemblée communale.

Gestion du bord du lac

M. Xavier Brodard annonce que la gestion du stationnement au bord du lac est identique à l'année passée sauf que la commune propose à ses citoyennes et citoyens la possibilité d'acquérir un macaron au prix de CHF 30.- pour la saison. Le Conseil communal a rencontré les communes riveraines du lac pour discuter de la gestion de chaque commune et il s'avère que la gestion est relativement semblable. Les communes ont mandaté l'Association Régionale de La Gruyère (ARG) pour l'établissement d'un projet global de gestion du bord du lac.

Comptoir gruérien

Comme annoncé à l'assemblée de décembre dernier, les entreprises de La Roche vont participer à un stand commun au prochain Comptoir gruérien cet automne. La commune a mis un montant au budget pour un appui et sa présence sur le stand. Le stand présentera tout le milieu économique et associatif du village de La Roche.

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard constate que le gravier du parking au-dessus de la halle tache les habits et les costumes lorsqu'il pleut. Il demande au Conseil communal d'étudier une solution pour mettre un tout-venant qui salit moins mais il est conscient que cela a un coût. **M. Bertrand Gaillard** répond que le Conseil communal a déjà abordé ce problème. Au vu des différents projets dans ce secteur (modification de l'arrêt de bus, agrandissement de l'école et changement d'une conduite d'eau), il a décidé de revoir le revêtement en temps voulu mais il annonce déjà que la place ne sera pas goudronnée.

M. David Birbaum demande si les investigations de la décharge des Frandières sont terminées et s'il y aura des frais supplémentaires ? **M. Bertrand Gaillard** répond que selon le rapport de l'Etat, ce cas est bouclé. A la suite des sondages, des contrôles annuels, la décharge est considérée comme un site assaini. Le piézomètre reste en fonction de manière à avoir un contrôle annuel.

M. Gérard Mauron constate dans les comptes une différence de CHF 1'300'000.- sur le revenu des impôts. Comme annoncé déjà l'année passée, **M. Bertrand Gaillard** répond que, lors du changement de programme informatique en 2019, la part de l'impôt non-encaissé a mal été estimée. La répercussion de 2019 s'en est ressentie dans les comptes 2020 et un effet inverse en 2021. Ce point a été soulevé par la Commission financière et des discussions ont eu lieu avec le Conseil communal et la Fiduciaire. Un suivi a été mis en place avec la Fiduciaire. Il y avait dans les comptes 2019 CHF 3'551'280.- d'impôt sur le revenu et dans la statistique fiscale du canton de Fribourg, sortie en fin d'année, CHF 3'200'000.- d'où une surévaluation du montant. Le Conseil communal essaye de faire au mieux pour que ces variations ne se reproduisent pas.

M. Stéphane Risse demande si les sociétés villageoises seront impliquées dans le stand du Comptoir gruérien ? **M. Xavier Brodard** répond que le milieu associatif sera aussi contacté dans le courant du mois de juin-juillet pour participer au Comptoir. Actuellement, le comité finalise le budget pour communiquer aux entreprises le coût au mètre carré. Un centre village et une petite scène seront créés dans les 440 m² dédiés au village de La Roche.

M. Bertrand Gaillard lève l'assemblée à 21h05. Applaudissements.


Bertrand Gaillard
Président




Elodie Repond
Secrétaire